Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Avocats
Agents de brevets et marques de commerce

Tour de la Bourse
Bureau 3700, C.P. 242
800, Place Victoria
Montréal (Québec) Canada H4Z 1E9

514 397 7400 Téléphone
514 397 7600 Télécopieur
1 800 361 6266 Sans frais

www.fasken.com

FASKEN MARTINEAU

Me André Turmel
Direct (514) 397 5141
aturmel@mtl.fasken.com

Le 26 octobre 2010
No de dossier : 10887/115805.106

PAR COURRIEL ET PAR MESSAGER

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
800, Place Victoria, 2e étage, bureau 255
Montréal (Québec)
H4Z 2A2

Objet Demande pour la fermeture règlementaire des livres pour la période du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009 et demande d'approbation du plan d'approvisionnement et demande de modification des tarifs de Gazifère inc. à compter du 1er janvier 2011 (R-3724-2010 Phase IV)

Chère consœur,

Veuillez trouver ci-joint un original et huit (8) exemplaires de Réponse de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante à la Demande de renseignements de la Régie dans le cadre du dossier mentionné en titre.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

FASKEN MARTINEAU DuMOULIN s.r.l.

André Turmel

André Turmel
AT/nb
p.j.
c.c : Me Louise Tremblay, procureure de Gazifère et tous les intervenants

DM_MTL/115805-00106/2301933.1

RÉPONSE DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE)

1. Références :
(i) Pièce C-3-25, page 7;
(ii) Pièce B-35, GI-36, document 1;
(iii) Pièce B-43, GI-40, document 1;
(iv) Pièce B-43, GI-40, document 2;
(v) Pièce B-43, GI-40, document 2.1.

Préambule :

À la référence (i), la FCEI recommande à la Régie, dans le cadre du présent dossier, « […] *de revoir à la hausse la prévision de demande pour le tarif 9 et de l'établir à 32 962 000 m³, soit 3,8 fois le niveau proposé par Gazifère. Le facteur de 3,8 correspond au ratio des volumes réels sur les volumes prévus pour les années 2007 à 2009[…]* ».

Aux références (ii) à (v), la Régie note que Gazifère évalue l'impact des volumes prévus sur son coût du gaz naturel selon le Tarif 200 d'Enbridge Gas Distribution (EGD) ainsi que ses revenus de distribution par classe tarifaire, sur la base d'un volume interruptible de 8 674 300 m³ en service de livraison et d'une demande contractuelle totale de 1 111,2 m³/jour auprès d'EGD.

Demande :

1.1 Veuillez indiquer si vous avez estimé l'impact de votre recommandation sur le coût des approvisionnements gaziers de Gazifère en vertu du Tarif 200 d'EGD (référence (iv)) et, le cas échéant, sur ses revenus de distribution par classe tarifaire (référence (ii)). Si oui, veuillez fournir cette estimation et en commenter les résultats.

Réponse 1.1:

La proposition de la FCEI implique une hausse du volume prévu de 24 287 700 m3. Pour obtenir l'impact de cette hausse sur le coût des approvisionnements gaziers, il faut appliquer à ce volume le taux marginal du tarif 200. Les différentes composantes du tarif 200 en date du 1er juillet 2010 sont reproduites ci-bas.[1]

RATE:

Rates per cubic metre assume an energy content of 37.69 MJ/m³.

	Billing Month January to December
Monthly Customer Charge	
The monthly customer charge shall be negotiated with the applicant and shall not exceed:	**$2,000.00**
Delivery Charge	
Per cubic metre of Firm Contract Demand	**14.7000 ¢/m³**
Per cubic metre of gas delivered	**1.1357 ¢/m³**
Gas Supply Load Balancing Charge	**0.4960 ¢/m³**
Transportation Charge per cubic metre	**4.8009 ¢/m³**
System Sales Gas Supply Charge per cubic metre (If applicable)	**17.1600 ¢/m³**
Buy/Sell Sales Gas Supply Charge per cubic metre (If applicable)	**17.1376 ¢/m³**

Puisque le tarif 9 est un tarif interruptible, nous présumons que la hausse de volume prévue n'a pas d'impact sur la demande contractuelle (« Firm Contract Demand »). Nous prenons également pour acquis que les clients interruptibles n'utilisent ni le service de transport ni le service de fourniture du tarif 200. Finalement, sur la base de l'information au dossier,[2] nous supposons que le tarif de Niagara Gas Transmission est fixe. Ainsi, le taux marginal du tarif 200 applicable aux volumes additionnels correspond à la somme des composantes *distribution au volume livré* (1,1357 c/m3) et *équilibrage* (0,4960 c/m3), soit 1,1853 c/m3.

Nous évaluons donc que la hausse de volume recommandée entraînerait une hausse du coût des approvisionnements gaziers de 396 302 $.

[1] Rate Handbook (en vigeur le 1er octobre 2010), Endbridge Gas Distribution. https://portal-plumprod.cgc.enbridge.com/enbridge/files/rates_hbook.pdf, visité le 25 octobre 2010.
[2] Le coût associé à Niagara Gaz Transmission présenté à la pièce GI-40, document 2, p.1 est le même que celui présenté à la pièce GI-40, document , p.1, et ce, malgré que les deux analyses utilisent des volumes différents.

Nous ne sommes pas en mesure d'établir l'impact de l'ajustement proposé sur les revenus par classe tarifaire. Toutefois, il peut être déterminé que les revenus additionnels en distribution (qui incluent aussi l'équilibrage) au tarif 9 seraient de 512 470 $.[3] Puisque ce montant est supérieur à la hausse de coûts correspondante, l'ajustement des volumes générerait un excédent de revenu de 116 168 $ (512 470 $– 396 302 $).

Afin d'équilibrer le dossier tarifaire, cet excédent serait redistribué à travers les tarifs. On devrait donc s'attendre à ce que les revenus de distribution de tous les tarifs autres que le tarif 9 soient à la baisse.

Nous précisions également que cette analyse est faite sur la base du tarif 200 existant. Un ajustement des tarifs subséquent à une décision éventuelle de la Commission de l'énergie de l'Ontario pourrait amplifier l'impact à la baisse sur le revenu requis, tel que plus amplement discuté dans la preuve de la FCEI.

[3] Le montant de 512 470 $ est obtenu en multipliant l'ajustement de volume de 24,2 106 m3 par le taux marginal en distribution et équilibrage soit 2,11 c/m3 (1,43 c/m3 + 0,69 c/m3)